

grande échelle, soit 1 : 50,000, portant sur les endroits plus densément peuplés et sur les régions présentant un intérêt économique plus important, est terminée. Il existe également pour certaines régions des cartes à d'autres échelles. Une autre fonction du ministère est d'établir pour tout le Canada un réseau de base de points de contrôle des levés qui fournissent des chiffres précis sur la latitude, la longitude et l'élévation au-dessus du niveau de la mer. Il produit également des cartes topographiques, des cartes multicolores pour le compte d'autres organismes gouvernementaux, des graphiques aéronautiques ainsi que l'Atlas national du Canada. La Photothèque de l'air possède une collection de plus de 4 millions de photographies aériennes du Canada, en noir et blanc et en couleurs, prises au cours des 50 dernières années à bord d'avions et, plus récemment, de satellites.

Le ministère contrôle également, aux termes de la Loi canadienne sur les explosifs, la fabrication, la délivrance des permis, le stockage, la vente, l'importation et le transport par route des explosifs. Il est chargé en outre des programmes de recherche et des politiques concernant les ressources non renouvelables. Il effectue de la recherche fondamentale et appliquée relativement à l'ensemble ressources-ingénierie-économie et des études sur le terrain concernant les problèmes de ressources non renouvelables en fonction de l'industrie dans son ensemble, à l'échelle régionale, nationale et internationale. Ses activités comprennent la publication de rapports; des études régionales sur l'économie minérale du Canada; l'évaluation des projets de nature minérale pour lesquels on a demandé l'appui du gouvernement fédéral; des études sur les ressources et réserves relativement à un certain nombre de produits minéraux; et la sauvegarde des intérêts minéraux du Canada par la participation aux travaux d'organismes internationaux. Il publie une multitude de documents et tient à jour une liste d'environ 16,000 venues et gisements minéraux au Canada, qui peut être consultée par le public.

Le groupe chargé de l'élaboration des politiques évalue les tendances, au Canada et à l'étranger, en ce qui concerne l'exploration et la production, le transport, le traitement et la commercialisation du pétrole et du gaz naturel, et renseigne les organismes fédéraux, l'industrie et le public sur l'évolution de la situation concernant le pétrole et le gaz. Pour ce qui est de l'uranium, il coordonne les activités liées au stockage, à l'aménagement d'installations d'enrichissement et à l'exportation. Pour ce qui concerne le charbon, il accorde des subventions à la recherche et au développement et donne des conseils au sujet des taux d'expansion de la production en fonction de la rentabilité et des prévisions de la demande. Le ministère administre également les intérêts du gouvernement fédéral dans les ressources minérales sous-marines et dans les droits minéraux que celui-ci détient dans les provinces.

Encouragements fiscaux à l'industrie minière. Bien que les entreprises de l'industrie minière soient assujetties à l'impôt fédéral sur le revenu, certains avantages leur sont accordés au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'encourager l'exploration et l'exploitation. La sous-section du Chapitre 22 de la présente édition qui traite de l'impôt sur le revenu des corporations donne certains renseignements généraux à ce sujet. On peut obtenir les renseignements les plus à jour sur les dégrèvements d'impôt s'appliquant à l'industrie minière en s'adressant au ministère du Revenu national (Impôt) et aux bureaux de l'impôt provinciaux concernés.

12.7.2 Aide provinciale

Les ministères provinciaux des mines, de l'énergie, des minéraux et des ressources naturelles fournissent les services suivants à l'appui des activités d'exploration et d'extraction: levés géologiques, géochimiques et géophysiques, rapports et cartes.

Terre-Neuve. Le ministère des Mines et de l'Énergie fournit les services suivants: programmes de levés et d'évaluation des minéraux en vue d'encourager la mise en valeur des ressources minérales; inspection des travaux d'exploration et des exploitations minières; contrôle de l'enlèvement du sable et du gravier des plages comme mesure de conservation; identification des spécimens de roches minérales;